



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	18^{ème}
Nom de site		Numéro	T10982
Adresse du site	13, rue des Abesses	Hauteur	R+6 (20.70m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700/800/900 et 2600 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info	Free present (90/350°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	23/12/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	29/04/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	29/06/2019

Historique et contexte	Favorable CCTM du 28/11/2013
------------------------	-------------------------------------

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 60° et 350°.		
Distance des ouvrants	1m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	2 à 6°
Estimation	60° < 3V/m - 350° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

Incidence visuelle

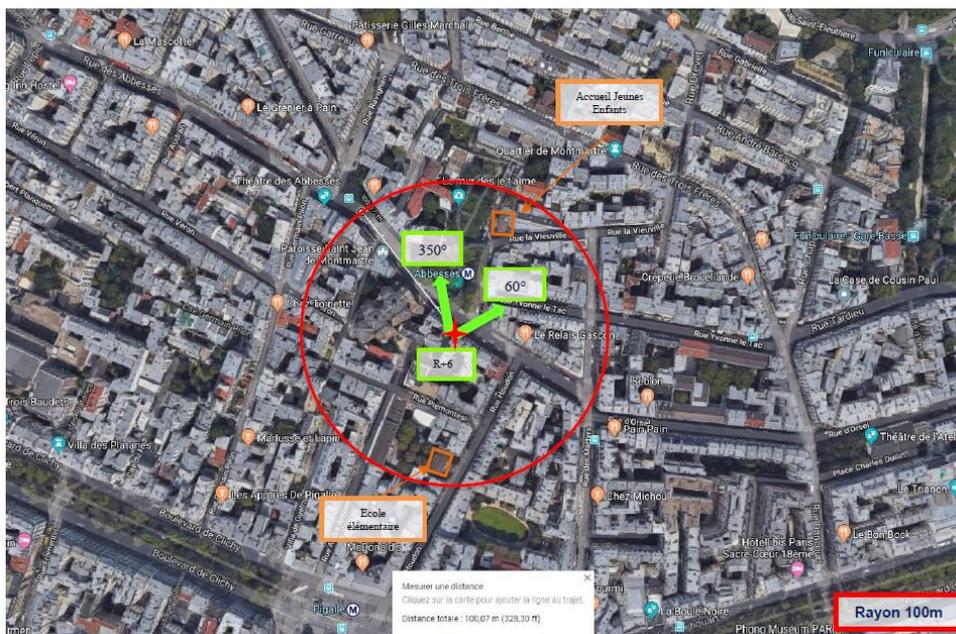
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer 2 antennes existantes afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire.		
Zone technique	7 modules techniques supplémentaires de taille réduite et de couleur gris clair seront installés au pied des antennes, invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	21.4m		

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Accueil des jeunes enfants	3 Rue La Vieuville	R+2	OUI	44	Inférieur à 1V/m
Ecole élémentaire	15 Rue Houdon	R+2	NON	75	Inférieur à 1V/m



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER A PROXIMITE

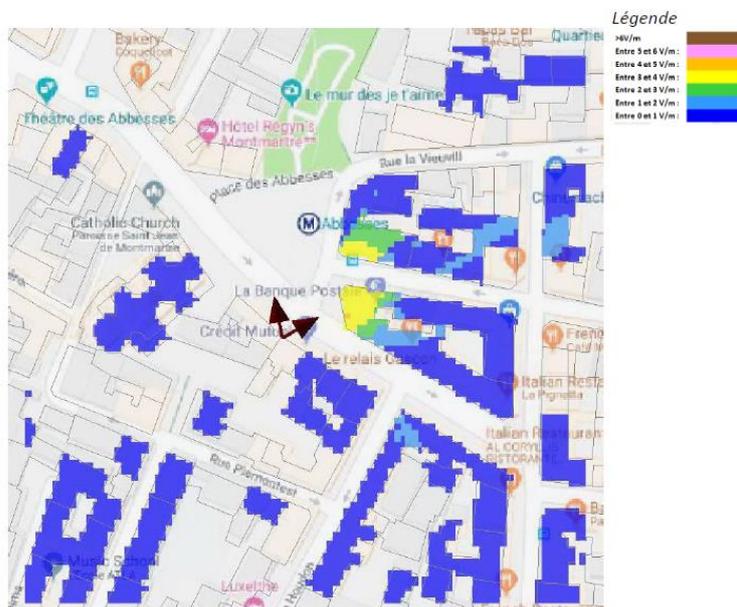
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 350°

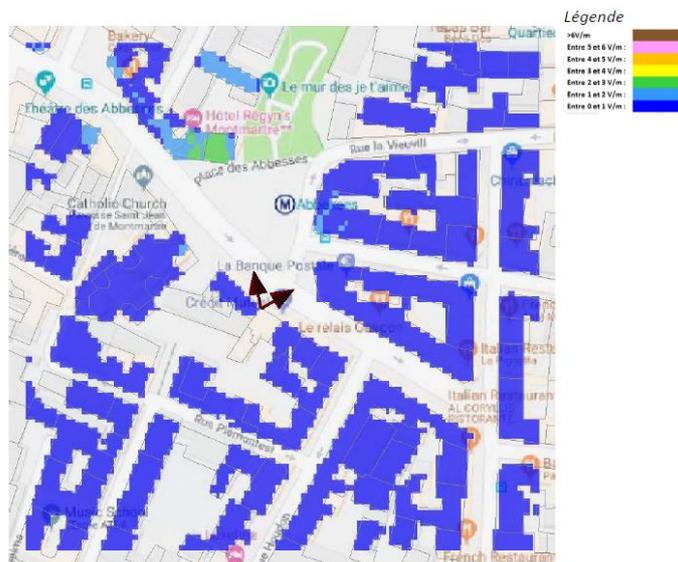
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 350°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 13,5 m.



LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 60°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 350°	Azimut 60°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	13,5 m	19,5 m

Les niveaux calculés dans Les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

S2 Azimut 60 ° :



S1 Azimut 350 ° :

